



## Accompte et salaire de nuit incohérent absence de majoration nuit

-----  
Par Jenaimequelesindiennes

Bonjour

Sur mon contrat il est indiqué un salaire de 12,25 euro de l'heure sans loi macron, je travaille 8h par jours donc ça devrait faire 98 euro par jours fois 5 car 5 jours travaillé par semaines , ce qui fait 490 normalement, j'ai sur mon contrat une majoration de 30% , ce qui doit faire une semaine travaillée 637 euros , sans oublier que Macron a revalorisé les salaire ce qui est absent .

Je fais de l'interim.

C'est étrange ne trouvez vous pas?

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Qu'est ce qui est étrange ?

En France on est mensualisé, donc

- vos règle de calcul sont fausses
- Brut, net ? Taux de cotisation ?
- Majoration pourquoi sur quoi ?

Macron a revalorisé les salaire ce qui est absent .

Source ? Cadre légal ?

En résumé merci de poser une question claire ou de joindre votre fiche de paie et nous dire ce qui vous chagrine car je suppose que vous n'êtes pas venu pour faire un sondage d'opinion .

-----  
Par Jenaimequelesindiennes

C'est une majoration de nuit.

À quand bien même c'était du brut ou du net j'aurais dû toucher au moins 500 euro d'acompte.

C'est du brut.

Je le sais que le salaire c'est par mois .

Néanmoins pourquoi j'ai autant que ce que je n'avais pas sans la majoration de nuit.

Cordialement

-----  
Par kang74

Néanmoins pourquoi j'ai autant que ce que je n'avais pas sans la majoration de nuit.

Je ne comprends pas .

Le titre aussi je ne comprends pas .

Merci de vous relire et de corriger pour qu'on comprenne .

Je tente une théorie : vous avez demandé un acompte pour les 15 premiers jours que vous déjà travaillés et vous étonnez du montant ?

Que dit votre contrat ( ou votre ordre de mission) par rapport au salaire mensuel à percevoir pour ce travail ?

-----  
Par Jenaimequelesindiennes

Kang ça ne sert à rien de répondre si c'est pour être d'un ton méprisant et au négatif.  
Connaissez vous un peu ce milieu?

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Je suis d'accord avec kang, on ne comprend pas bien ou vous voulez en venir.

De quelle loi macron parlez vous ?

Vous avez une majoration de 30%. Ok mais par rapport à quoi ? Dans quelles conditions ?

Qu'est-ce qui ne serait pas juste d'après vous ?